



**COMMUNE DE
MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

ARRÊTÉ N° 2025_A_04

**PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Le Maire de la Commune de MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération en date du 04 juin 2008 portant détermination des ratios promus / promouvables après avis du Comité Technique Paritaire (actuel Comité Social Territorial) en date du 20 décembre 2007,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 26 février 2021 après avis du Comité Technique (actuel Comité Social Territorial) en date du 28 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe est établi comme suit :

Nom - Prénom	Grade – Échelon - Ancienneté	Promouvable à partir du
JUGE Cécile	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe – Échelon n° 7 avec un reliquat d'ancienneté au 11/04/2024	01/01/2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE, le 09 janvier 2025,

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe au Maire,
Marie-Claire FLORET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Notifié le 13 janvier 2024

Signature de l'agent :

M. Juge



**COMMUNE DE
MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

ARRÊTÉ N° 2025_A_01

**PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**

Le Maire de la Commune de MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération en date du 04 juin 2008 portant détermination des ratios promus / promouvables après avis du Comité Technique Paritaire (actuel Comité Social Territorial) en date du 20 décembre 2007,

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 26 février 2021 après avis du Comité Technique (actuel Comité Social Territorial) en date du 28 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2025, le tableau d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est établi comme suit :

NOM Prénom	Grade – Échelon - Ancienneté	Promouvable à partir du
DIEUDONNE Pascal	Agent de maîtrise – Échelon n° 13 avec un reliquat d'ancienneté au 01/02/2022	01/01/2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE, le 07 janvier 2025,

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe au Maire,
Marie-Claire FLORET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Notifié le

Signature de l'agent :